[illegible] Il en résulte ainsi pour les travaux publics [illegible] Il est bien inutile aussi pour qui l'on s'occupe sans [illegible] de cette question : on n'en occupe actuellement [illegible] les pays voisins, notamment en Allemagne où [illegible] a dégrevé de 30 0/0 les alcools servant [illegible] industriels. Il ne faut pas vous laisser [illegible]

M. Duvaine, président promet que très prochainement une délégation se rendra auprès de M. le Ministre à Paris, pour l'entretenir des questions dont nous avons parlé et dont fait partie celle de l'alcool [illegible] nous occupe en ce moment.

Il adresse des remerciements à M. Stockel pour son rapport intéressant et copieux qui a été écouté avec le plus grand intérêt.

Les fournitures à l'État

M. le président prie ensuite M. le secrétaire-adjoint de lire le travail envoyé par M. l'intendant Durand sur le système à employer pour mettre les fournitures, approvisionnements et ressources directes avec le moins de frais du cerveau et fourrage sans [illegible] par des tiers.

M. l'intendant Durand y examine d'abord les difficultés rencontrées dont l'administration de la guerre [illegible] ses marchés. Elles sont au nombre de deux : 1° la position directe, l'entreprise est un intermédiaire entre le ministre de la guerre et des industriels et à son service qui s'engagent à fournir et à entretenir pour le compte de l'administration toutes les denrées désignées. M. Serand nie l'existence de ces difficultés, et ne voit pas quelles difficultés qu'elle présente.

Le gestion directe confie à un agent du ministère de la guerre, le soin d'acheter directement aux [illegible] dans les conditions, et pour ce elle emploie ou l'adjudication ou les marchés de gré à gré.

— Pour que les petits producteurs puissent prendre part comme les gros à ces adjudications le minimum de livraison est de quarante quintaux. Mais tous les petits ne peuvent y participer, cette quantité suffisant déjà aux culture d'un moins 12 hectares, ceux-ci se sont éloignés par les formalités, en si grand nombre qu'elles les dégoûtent par avance de toute fournisseur. On ne trouve donc aux adjudications que des intermédiaires, c'est-à-dire des Sociétés et de riches entrepreneurs.

A Cette-ci arrivent à leurs fins de toute façon, soit que une soumission portant un prix normal, soit par une soumission très inférieure à ce prix, même inférieure au cours ; alors ils ont recours à l'étranger, [illegible] des producteurs par l'accaparement.

Les marchés de gré à gré n'ont pas durer par suite de combines différentes.

M. l'intendant militaire préconise, comme moyen de s'affranchir des intermédiaires, les syndicats qui permettent de sous-traiter au moins sans tiers que les gros commerçants et qui, par une cotisation prise par les adhérents, permettent à chacun d'entre eux, [illegible] le retour des denrées, quand, par malheur, elles seraient refusées.

Quelle est l'organisation de ces syndicats, il appartient à d'autres de l'étudier ; il se borne à donner l'idée ; il n'a qu'un but : pousser à lutter contre Sa Majesté l'Argent.

M. Potié appuie l'idée émise par M. l'Intendant Serand dans en travail qui sera inséré au fascicule et sur lequel d'autres reviendront certainement.

M. le président propose des remerciements à M. l'intendant Serand, proposition approuvée par tous et levé la séance.

Vu : Le Secrétaire général,
Signé : BERLIGNEY.

LES ÉLECTIONS A LILLE

La journée de lundi

Le beau temps, la joie du succès et aussi le « Broquelet » avaient légèrement ému quelques jeunes gens qui ont voulu fêter à leur façon la victoire du parti ouvrier.

A midi, une troupe de deux cents personnes environ revenait de la gare où le colonel Sever était allé à l'arrivée du train de Paris chercher le député socialiste Chauvière. Les deux députés se sont rendus bras-dessus, bras-dessous à la Maison du Peuple, accompagnés des socialistes, hommes et femmes, qui sur tout le parcours, ont chanté l'*Internationale*.

A une heure et demie de l'après-midi une bande peu nombreuse précédée d'un tambour qui arrivait dans la cour de la maison en chantant l'*Internationale*. L'un des manifestants avait mis au bout d'une perche une vieste portant le nom d'un candidat de la liste réactionnaire.

Comme cette manifestation était de nature à troubler l'ordre, M. le commissaire central fit enlever la veste, qui fut déposée au poste du 1e arrondissement. Les manifestants se dissipèrent peu après.

Vers cinq heures, nouvelle irruption dans la cour de l'hôtel de ville d'une bande de joyeux compères, portant des balais avec des écriteaux, sur lesquels on lisait « Vive le parti ouvrier ».

Ces balayeurs occasionnaires se mettent à nettoyer le ruisseau, puis se rendirent à la Maison du Peuple et en ressortirent une demi-heure plus tard, précédés d'un gamin tapant à tour de bras sur un tambour, qui rendait un son lugubre.

Ce tapin était suivi d'un ouvrier portant un drapeau rouge sur lequel on lisait ces mots : *Fédération sociale d'Esquermes*, puis venait la bannière de la chorale la *Lyre des Travailleurs* et à côté un homme portant un mannequin. Environ deux cents socialistes l'accompagnaient en chantant les uns l'*Internationale* ou « Célina Montez » et autres refrains. Les manifestants firent le tour de Place, mais la police enleva le mannequin sans aucune protestation de la part des socialistes.

Le cortège comprenant des femmes et des enfants se rendit à la gare puis au *Tivoli* et dans quelques cabarets de Moulins-Lille notamment chez quelques cabaretiers élus au Conseil municipal. Aucun désordre ne s'était produit, la police n'a pas eu à intervenir.

Une contravention a été dressée à l'encontre de Valéry Orsi, 4 rue au Péterinck, qui a mis un drapeau rouge à sa fenêtre, sur ce drapeau étaient les lettres R. F.

A la Maison du Peuple

Une foule énorme n'a cessé de se rendre à la « Maison du Peuple » pendant toute la journée d'hier. Aussi une vive animation a regné dans la rue de Béthune jusqu'à une heure assez avancée de la soirée. Non seulement la buvette était comble, mais les estaminets voisins regorgeaient de consommateurs.

A cinq heures, les élus du parti ouvrier se sont réunis au *Bersée*, là ils ont décidé de remettre à jeudi à dix heures du matin l'examen de diverses questions qui faisaient l'objet de la réunion si primitivement le choix de l'administration municipale.

On considère toujours que le nouveau maire sera M. Delory puis, comme adjoints, MM. Debeurme aux finances, Hannotin aux travaux publics, Dr Debierre à l'instruction publique, Vaillant à l'état-civil.

Il est aussi question, comme maire en même temps adjoint, de M. Sever, et comme adjoints de MM. Gheuniere, Dupied, Facon, Staes Brame, Wenquin.

Enfin, un certain nombre des élus sont partisans de faire une place dans la municipalité à la minorité.

On sait que dans les communes d'une population supérieure à 10,000 habitants, il y a un adjoint de plus par chaque excédent de 25,000. Par conséquent la ville de Lille a droit maintenant à dix adjoints.

M. Bremart serait maintenu dans les fonctions d'adjoint.

Les élections municipales

SUITE DES RÉSULTATS

Arrondissement de Lille

Cysoing. — M. Duillont, ancien réactionnaire, » élu par M. Ch. Duquesnoy, socialiste.

Templeuve. — M. Vilain, » » »

Forquenies. — M. Victer Delomerre et Jules Drumez, républicains, sont élus.

Seclin. — 3 républicains sont élus.

Templeuve. — Blas ; 3 conservateurs.

Wavrechin-sous-Faulx. — 3 républicains.

Camphin-en-Carembault. — 3 républicains sont élus. Le Conseil a une majorité républicaine.

Bersée. — 4 conservateurs sont élus.

Lys-lez-Lannoy. — 2 candidats indépendants sont élus contre 2 radicaux-socialistes.

Bois-Grenier. — 1 républicain indépendant est élu.

Erquinghem-Lys. — Les 15 candidats de la liste indépendante sont élus.

Fiers-Bruesq. — Un républicain élu.

Houeq. — M. Choubau, fabricant de toiles, est élu.

Bellenaye. — La liste socialiste du parti ouvrier est nommée tout entière.

Wasquehal. — Trois jeunes candidats libéraux sont élus ; un seul républicain progressiste, M. Victor Delourme, maire, est réélu.

Mons-en-Barœul. — Voici les résultats du scrutin de ballottage :

Inscrits : 669 — Votants : 317

Ont obtenu :

MM. Georges Bayard, 222 voix, élu ; Jean-Baptiste Mercier, 221, élu ; Gustave Nassenn, 220, élu.

Blancs et divers : 140.

Les trois élus appartiennent au Parti ouvrier.

Wattignies. — La victoire remportée par les républicains progressistes au scrutin de ballottage a été l'équivalente de la panique dans le petit clan. Passez donc, un petit maçon réunir trois cent trente quatre voix et moi, riche fermier, trouver à peine deux cent cinquante suffrages dans une commune où je suis si connu par mes largesses et mes bonnes œuvres à l'église. Non, vraiment ce n'est pas tolérable. — Pour ne pas laisser croire entre les gros bonnets bien pensants de supprimer toute aumône, de mettre leur bourse en lieu sûr pour ne la doser qu'à l'égard de leurs protégés ou de celles qui prêche notre curé.

Quand à vous, qui nous avez fait la barbe dimanche dernier, votre femme gagnait autrefois chez nous une quinzaine de sous par jour pour travailler dans une champ de six heures du matin à sept heures du soir, sachez que nous supprimons les salaires — Plus d'aumône, plus de travail, plus un sou, plus un morceau de pain pour les auteurs de la déconfiture électorale — O sainte charité !

Les élus au scrutin de ballottage sont :

Delobel Emile, 334 voix — Ondart Gabriel 316 — Mouveaux J.-B. 307 — Leroque Adolphe. 304 — Dancoisne Achille 300 — Prevelle Gustave 285 — Léignel-Pierre 312 — Descamps Narcisse 306 — Moreau-Lignre 302.

Sont nommés républicains progressistes.

Le Conseil municipal de Wattignies comprend donc dix-sept républicains progressistes et quatre réactionnaires.

Armentières. — Deux républicains, et non trois, ont été élus au second tour, MM. Loridan et Claus.

Arrondissement d'Avesnes

Avesnes. — Inscrits, 1,358 ; Votants, 902 ; Suffrages exprimés, 895. — Maire, mille, 499 : Chauveau, républicain, 548. Les candidats des élus de dimanche échouent avec 270 et 212 voix. Des cris nombreux : *Démission !* se sont fait entendre à la proclamation du scrutin, à l'adresse de M. Marquis, ancien maire.

Jeumont. — Sont élus : M. Marchal, maire, républicain, et sept candidats de la liste Hubin, dont quatre de droite.

Sains-du-Nord. — Sept républicains et un socialiste élus.

Pont sur-Sambre. — Six républicains, trois radicaux et un réactionnaire élus.

Marpent. — Un républicain de la liste du maire élu.

Cousolre. — Quatre républicains de la liste municipale et deux candidats socialistes élus.

Berlaimont. — Le candidat républicain est élu sans concurrent.

Le Quesnoy. — Un républicain élu.

Solre-le-Château. — 3 républicains et un socialiste sont élus.

Wignehies. — Toute la liste du maire est élue à 200 voix de majorité.

Arrondissement de Douai

Marchiennes. — La réaction cléricale ayant à sa tête MM. Alexandre Coupiet le richissime marchand de bois et M. Tilmont, marchand d'engrais vient d'y s'aperçevoir que la roche tarpéienne est près du Capitole et que les victoires électorales acquises à prix d'or, par des manœuvres déloyales, les calomnies, les bulletins falsifiés et grossiers, n'ont pas de lendemain. La partie *libre* et *indépendante* de Marchiennes dont la bonne foi avait été surprise dimanche dernier a voulu donner une éclatante revanche à notre dévoué député et conseiller général, si aimé dans notre ville, M. Emile Dubois, conseiller municipal sortant à qui, par suite de manœuvres indignes, il avait manqué dix voix pour être élu au premier tour de scrutin. Aujourd'hui il y avait ballotage pour neuf sièges. La liste de M. Emile Dubois est passée tout entière, haltant à une forte majorité la liste cléricale qui avait sur le 3 mai dernier enlevé sept sièges contre cinq obtenus par la liste républicaine progressiste. M. Dubois arrive premier avec 461 suffrages lorsque le premier de la liste réactionnaire n'obtient que 339 voix.

Une manifestation enthousiaste a été faite après le proclamation du scrutin à M. Félix Maton, maire sortant dont le succès remporté aujourd'hui par M. Emile Dubois et ses amis assure la réélection pour dimanche prochain.

Villers-au-Tertre. — Les conseillers municipaux nouvellement élus adressent aux électeurs la lettre suivante :

Chers Concitoyens,

Nous ne pouvons laisser passer sous silence cette marque si flatteuse de sympathie et d'estime que vous nous avez témoigné le dimanche 3 mai, sans vous en adresser nos plus sincères remerciements.

Nous n'oublierons pas que notre tâche sera difficile; néanmoins, vous pouvez compter sur la vigilance de vos élus, pour défendre avec vos intérêts communaux ainsi que ceux de la République.

Merci chers concitoyens ;

Vive la République.

Les Conseillers municipaux.

Forest (canton de Lannoy). — MM. Martial Maspeuler, républicain, 89, élu ; Victor Dubar, socialiste, 80 ; Charles Mossica, réactionnaire, 33 ; blanc, 4.

Arrond. de Valenciennes

Denain. — *Parti ouvrier indépendant.* — MM. Salle Auguste, charcutier 917, élu—Delcon Victor, propriétaire 1889, élu — Derasse Louis, négociant 1835, élu — Maréout Jean, marchand boulanger 1801, élu — Bigot Frédéric, publiciste 1757, élu — Nicodème Zenobe, marchand tailleur 1688, élu — Devendonne Gaston, négociant 1676, élu — Bacroix Désiré, cordonnier 1674, élu — Bigot Jorge 1671, élu.

Rémy Paul, marchand boucher 1559 élu — Deldemme Jules, aubergiste 1536 élu — Jouglet-Poulain liquoriste 1536 élu — Marlière Joseph, charcutier ex-tourneur en fer 1556 élu — Huguet Louis, ex-contremaître des forges 1535 élu — Leman Henri, horloger 1648 élu.

Crombez Alfred, liquoriste, obtenir 1586, élu — Dazel Auguste, ex-mineur 1583 élu — Dutoupt Pierre, propriétaire, ex-horloger 1582 — Monsseron Léon, peintre, 1597 — Larvest Désiré, marchand fainéantier, vitrier 1595 — Dumortier Léon, cultivateur 1574 — Debève Elie, cordonnier, 1569 — Caron Henri, voiturier, ancien mineur 1557.

Bessin. — *Parti de Concentration Républicaine.* — Dupuis-Caron, propriétaire, conseiller sortant, 1596, élu — Leroy Eugène, propriétaire, ex-maire, conseiller sortant, 1597, élu. — Denis, Arthur, propriétaire, conseiller sortant, 1575, élu. — Lancelin, Jean-Baptiste, entrepreneur de travaux publics, 1581 élu. — Allembrecher, Alexandre, serrurier, conseiller sortant, 1602, élu.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Arrondissement de St-Omer

Saint-Omer. — MM. Duquesnoy et Lefebvre du Prey sont élus. Le Conseil est donc composé de 24 républicains et de 3 conservateurs.

Arques. — MM. Alexandre, Helluicq, conseiller sortant, et Caroline-Delrue Louis, sont élus.

Longuenesse. — M. Bara Fardoux élu.

Arrond. de Montreuil-sur-Mer

Berck-sur-Mer — Le Conseil est presque entièrement opportuniste.

Arrond. de Boulogne-sur-Mer

Boulogne-sur-Mer. — M. Dorez, conseiller sortant, a été réélu au premier tour de scrutin. Le ballottage de dimanche a été élu avec la majorité absolue.

Le Conseil municipal de Boulogne-sur-Mer se compose donc, par suite de cette élection de 37 conseillers républicains.

Arrondissement de Béthune

Lens. — *Liste d'union républicaine.* — MM. Renard Charles, 1277 — Demarcq Aimé, 1,274 — Delaporte, 1259 — Denez Tabon, 1512 — Deligne Honoré, 1560 — Monsky Tabon, 1497 — Flamant-Hocquet, 1500 — Bouchez-Sandmont 1495 — Bollaert 1482 — Boutry-Flament 1478 — Bracq-Laurent 1477 — Courtin Eugène 1470 — Corrion Philippe 1461 — Dumez Jules 1457 — Bouchez Jean 1455.

Loquette Augustin, 1438 élu — Willem Bernard, 1439 élu — Lecrocq Auguste, 1434 élu — Bohal Léger, 1417 élu — Petit Louis, 1416 élu — Dhilly Théodore, 1411 élu — Gossolin 1407 élu — Giveri Emile 1407 élu — Dumez Paul 1403 élu — Bollaert Albert 1399 élu — Bohal Augustin 1396 — Rigoni Clément 1395.

Liste républicaine ouvrière. — MM. Garbez-Decq, 1,419 voix, élu — Bouchez Jean 1,416, élu — Pruvot-Gaudin, 1,396 — Basly, Emile, 1,346 — Bohal, Valentin, 1,318 — Evrard, Florent, 1,309 — Dumez, Désiré, 1,299 — Damont, Jules, 1,286 — Gambier, François, 1,278 — Huleux, François, 1,277 — Monsombolle, Jules, 1,277 — Demarcq, Aimé, 1,274 — Hayart-Agnan, 1,272 — Caron, Jules, 1,262.

Chauvin François père 1241 — Falce Alfred 1240 — Tribodo Louis 1240 — Lerat Hermann 1240 — Tirard Napoléon 1240 — Grincourt Olivier 1181 — Legrand Louis 1180 — Beugnet François 1161 — Dufoit Pierre père 1149 — Flamant Joseph 1145 — Pollart J.-B. 1141 — Thuru Désiré 1140.

LA CÉRÉMONIE DAVAINE

A SAINT-AMAND

Lundi matin, à dix heures, a eu lieu, à Saint-Amand, une cérémonie en l'honneur du docteur Davaine qui s'est, comme l'on sait, particulièrement distingué par ses travaux sur la bactéridie charbonneuse.

A 9 h. 3/4 des voitures se trouvaient à la gare pour conduire à Saint-Amand quelques personnes venues de Lille et de Valenciennes et les conduire à la Mairie de Saint-Amand, où les vins d'honneur sont offerts, à 10 heures. A 10 h. 3/4 le cortège se forme sous la direction de M. Cornil, conseiller en tête : M. Letailleur, secrétaire général de la préfecture, remplaçant M. le Préfet, retenu à Lille, M. le docteur Lancereaux, inspecteur général. Puis viennent M. le docteur de la Personne, doyen de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille, M. Fédor, doyen de la Faculté de droit et MM. Brouardel, Gallard, Gréhant, Nocard, Salmon, Wilm, professeurs, composant la délégation du conseil général de l'académie des Facultés de Lille.

M. le docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, M. Alfred Giard, sénateur ; MM. Lepez, Weil-Malez, Sirot-Malleg, députés, M. Sabes, président du Tribunal civil de Valenciennes ; M. Dupuy, procureur de la République à Valenciennes ; M. Sauteau, maire de Valenciennes ; MM. les docteurs Mancouvriez et Margerin, de Valenciennes ; M. Bondueille, vice-président de la Société des agriculteurs du Nord MM. les juges de paix des deux cantons de Saint-Amand, le Conseil municipal, les fonctionnaires de la ville, et de nombreux invités.

Le cortège, accompagné de la musique municipale, de la Compagnie des sapeurs-pompiers, de la société chorale, d'une délégation des étudiants de la faculté de médecine de Lille, et de celles des écoles communales de Saint-Amand, se rend à la maison natale, située rue Davaine, où une estrade a été dressée au pied de la plaque commémorative de l'événement qui a honoré un premier étage de la maison. On y lit l'inscription suivante :

Dans cette maison est né, le 20 mars 1812, le docteur CASIMIR DAVAINE, *membre de l'Académie de médecine, auteur de travaux célèbres sur les maladies parasitaires de l'homme et des animaux, et de la découverte de la bactéridie charbonneuse, et précurseur des doctrines Pastoriennes.*

Mort à Paris, le 14 octobre 1882.

Les invités sont montés sur une estrade, MM. Sirot, maire de Saint-Amand, de Laperssonne ont prononcé des discours que le manque de place ne nous permet pas de reproduire.

Le Banquet

Les vins d'honneur sont offerts dans les salons de la maison Davaine autour d'une immense table dressé dans le parc. Après cette courtoise réception, le cortège se reforme pour aller à la mairie et y attendre, dans le salon Wateau, l'heure du banquet. M. Letailleur, secrétaire général, adresse quelques mots de remerciement à chacune des sociétés qui ont accompagné le cortège.

Au banquet commencé, à 1 h. 1/2, dans la salle des fêtes, où une table de 200 couverts était dressée, les différentes personnes nommées plus haut, sont à la table d'honneur, avec les membres de la famille. De nombreux toasts ont été portés par M. Letailleur, M. Jules Sirot, maire, M. Pédor, au nom de la Faculté, empêché à cause du deuil de famille qui vient de le frapper. M. Lepez, député, MM. les docteurs Mancouvrier et Margerin, et par M. Dupuy et M. Protin, président des Etudiants de l'Etat, de Lille.

L'imposante cérémonie de lundi est une preuve que le peuple n'oublie pas ceux qui se dévouent pour l'humanité.

La population amandinoise a donné, dans cette circonstance, une marque inoubliable de l'estime en laquelle elle tient la mémoire de son savant concitoyen.

La famille de M. le Docteur Davaine y verra avec raison un témoignage de reconnaissance, hautement mérité.

LE SPORT

SPORT HIPPIQUE

Concours hippique de Lille

Journée du lundi

La première journée du concours hippique n'a rien démentie de ses prédécesseurs. Le soir, un dimanche ayant été remise pour ne pas porter préjudice à la deuxième réunion des courses de Lille.

Le matin, la commission a examiné les pouliers et a décerné le 1er prix à *Tonnerre*, superbe cheval noir de 5 ans à M. Fièvet de Masny ; le 2e prix à *Sacre*, cheval gris foncé au même propriétaire ; le 3e prix à *St-Benin*, alezan de 4 ans à M. Godeliez de St-Benin ; 4e prix à *Navarre*, cheval gris appartenant à M. le baron de Pelletier ; le 5e prix à *Léa* jument noire de 3 ans, à M. Paul Peucelle, à Esquermes ; le 6e prix à *Bijou* cheval gris bleu de 3 ans, à M. Boccquin à Roupin ; des fleurs de rubans ont été adjugés à *Dragonne* jument de 3 ans, à M. Lebeurre, à Fiennes.

Attelés en paire : 1er prix : *Brillante*, à M. Bailleux, de Neuve-les-Mines et *Louise*, à M. Libenol, de Vandringhem. 2e prix : *Brillant*, à M. Beauvin, à Ancoing et *Bijou*, à M. Bacquillon, à Roupin. 3e prix : *La Bnière*, à M. Bourgeois, à Selques et *Bellote*, à M. Bizet, à Selques.

L'après-midi a été consacrée aux courses au trot monté et aux courses au trot.

Courses au trot monté

1er prix, *Pitt*, à M. Tardieu ; 2e *Peronne*, au même propriétaire ; 3e *Pauvrge*, à M. Douet ; 4e *Ouvrier*, à M. Coutenoble ; 5e *Typ*, à M. Cordier ; 6e *Pronzel*, à M. le baron de l'Epine ; 7e *Pucrtin*, à M. Boulanin ; 8e *Pandette*, à M. Bahous ; 9e *Pascalou*, à M. Vaquette.

Des fleurs de ruban ont été attribués à *Perpiste* et *Paquette*.

Très peu de monde à cette première journée. Remarqué M. le général de France, commandant le 1er corps d'armée, les chefs de régiments stationnés à Lille et des officiers de toutes armes.

Aujourd'hui seule d'obstacles les prix des Roses et des Pâquerettes, plus spécialement les haies et seront très disputés, les engagement sont nombreux et les concurrents des cavaliers qui ont déjà fait leurs preuves en maints concours.

VÉLOCIPÉDIE

La course vélocipédique Dunkerque-Lille

Le Vélodrome Lillois de concert avec la *Nord-Cycliste* organise pour le 31 mai, une grande course vélocipédique, de Dunkerque à Lille, avec arrivée au Vélodrome.

Cette course est réservée aux coureurs juniors, amateurs et vétérans des départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Oise.

Une catégorie spéciale est ouverte aux membres de l'A. V. A. N. et aux amateurs ayant leur licence de l'U. S. F. S. Y.

Les engagements peuvent être envoyés immédiatement à M. Gaston Nadaud, directeur du Vélodrome et du *Nord-Cycliste*, 16, rue Inkermann, à Lille, ils seront clos le 22 mai. Le montant de l'engagement est de 5 francs, les prix au nombre de trente-cinq.

Vélodrome d'Arras

L'administration du Vélodrome d'Arras organise pour le dimanche 24 mai, 2 courses, l'après-midi, une petite réunion dans laquelle seront courues trois épreuves.

La 1re course locale, 2,000 mètres, réunira tous les cyclistes habitant Arras et l'arrondissement.

La 2e course, dite d'entraînement, 10,000 mètres, pour coureurs, est ouverte à tous les coureurs de la région.

La 3e course est réservée aux cyclistes qui auront entraîné dans la 2e épreuve.

Les engagements pour les courses seront reçus jusqu'au dernier moment. Des objets d'art seront affectés à chaque course.

LES GRÈVES

A TOURCOING

La journée d'hier a été marquée par de nouvelles cessations de travail et par la reprise dans quelques établissements.

L'événement le plus important sur ce point, a été la grève des ouvriers ferblantiers et zinguers, qui, au nombre de 404, répartis dans diverses maisons ont abandonné le travail hier matin, demandant une augmentation de dix centimes à l'heure.

Ils ont fait une promenade en ville à la sortie d'une réunion tenue à l'économie des ménages, rue de Tourcoing, et ils ont stationné sur les devants des ateliers où des ouvriers de leur catégorie continuaient de travailler. Plusieurs entrevues ont eu lieu dans la journée avec les patrons, mais aucune solution n'est survenue.

A la filature Jacquart, à la Croix-Rouge, 45 bacleurs se sont mis en grève demandant que leur salaire hebdomadaire soit porté à 11 fr. 50 au lieu de 7 fr. 50.

Chez M. Ludovic Legrand, rue Notre-Dame des Anges, six bobineuses ont également cessé le travail, demandant une augmentation de salaire.

Aux usines Masurel frères, à France, le travail sera repris ce matin par tous les ouvriers, aux conditions proposées par les patrons; ce qui assurera aux rattacheurs un salaire minimum de 22 fr. par semaine.

Chez M. Mallaert-Desurmont, les ouvriers ont promis de rentrer à l'usine ce matin aux anciennes conditions, de même que chez M. Desfonds-Grau, rue des Ursulines, qui sept rattacheurs sur onze, sont rentrés hier à midi.

En ce qui concerne les usines Achille et Pierre-Pollet : Carette, rue Sainte-Barbe ; Pollet-Bonnel ; Deconinck, rue du Haze ; Albert Pollet, rue de la Chapelle ; Jonglez Paul, rue des Ursulines, et à la Blanche-Porte, aucun changement à signaler.

Chez M. Toulemonde, au boulevard Gambetta, cinquante tisserands ont repris aux anciennes conditions, et chez MM. Lamourette, rue de la Blanche-Porte, tous les ouvriers en grève sont rentrés aux mêmes conditions.

Pour les tissages de M. Bayart-Parent, rue Fin de la Guerre et rue Desarmont, 70 ouvriers ont repris le travail cet après-midi, mais au second, le chômage a été complet.

A la filature de M. Albert Vandenberghe, rue d'Anvers, les ouvriers en grève ont été prévenus que ils ne rentraient pas le travail ce matin, ils seraient remplacés.

A la rentrée du travail de nuit hier soir à six heures, au peignage de chez M. Henri, rue Notre de Roubaix, tous les peigneurs ayant demandé une augmentation de salaire et comme celle-ci leur fut refusée séance tenante par les patrons, ils sont tous partis et plusieurs délégués sont venus en faire la déclaration au commissariat central.

On espère qu'une entente interviendra aujourd'hui.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

VILLE DE PARIS 1876

Le numéro 19,959 gagne 100,000 francs.
Le — 256,733 — 10,000 francs.
Le — 252,252 — 5,000 francs.

Chronique Locale

ROUBAIX

Majoration des Rentes viagères

Dans le but d'encourager la prévoyance et la retraite ouvrière, la loi du 31 décembre 1895 a décidé que la majoration de rentes viagères seront accordées aux titulaires de livrets de la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse qui remplirent, au point de vue de l'âge, de la continuité de versements et de la situation de fortune, les conditions ci-dessous.

Les demandes de majoration devront être requise au maire, avec les pièces à l'appui, au plus tard le 31 mai 1896.

Des imprimés sont déposées à la mairie (bureau du secrétariat où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les postulants devront être de nationalité française et âgés de 70 ans au moins avant le 1er janvier 1897.

Le vol de la rue des Longues-Haies

L'énigmatic faite sur le vol dont a été victime M. Delbecque, rue des Longues-Haies est sur le point d'être couronnée de succès.

En effet, M. Squirée, commissaire de police du quartier de Fourmies, vient de procéder déjà à l'arrestation des coupables. L'un de ces derniers a seul avoué.

C'est un sieur Léon Areulst, demeurant chez Val, rue Sébastopol.

Nous donnerons demain les détails complémentaires sur cette affaire.

L'accident du quai de Gravelines

Nous avons relaté hier matin, le terrible accident qui s'est produit dimanche matin au quai de Gravelines.

La malheureuse victime, Jules Dupuis (et non Charles Deblin, comme nous l'avons dit), avait été transportée à l'Hôtel-Dieu. Sur les instances de la famille du défunt, le corps sera transporté ce matin à Wasquehal.

Le noyé du Pont du Sartel

Le noyé repêché dimanche matin près du pont du Sartel, non loin de la passerelle des Soies, n'a pas encore été reconnu. Il sera sans doute, en raison de l'état déjà avancé de la putréfaction, enterré dans la journée d'aujourd'hui.

Nous rappelons son signalement.

Le cadavre qui ne porte aucune trace de violence, est celui d'un homme d'une trentaine d'années, avec des cheveux roux, coupés en brosse.

Son habillement se composait d'une chemise à carreaux bleus et blancs, d'une cravate bleue, d'un pantalon cuir anglais et de bottines à lacets. Dans la poche de son gilet on a trouvé une petite bourse contenant 65 centimes.

Les vêtements ne contenaient aucun papier pouvant établir son identité.

Le corps du noyé, qui paraît avoir séjourné une dizaine de jours dans l'eau, porte, comme signe particulier, une excroissance de chair, au-dessous du sein gauche.

La Saint-Mamert

Le corps des sapeurs-pompiers célèbrera la Saint-Mamert le 25 mai, en un banquet qui aura lieu à deux heures et demie de l'après-midi.

Exploits d'ivrognes

Dimanche, vers trois heures de l'après-midi, deux jeunes gens entraient, étant ivres, au Grand-Café, rue de la Gare. On refusa de leur servir à boire, ce qui eut le don de les exaspérer.

Ils menèrent un tel tapage, que la police dut intervenir. Conduits au poste, les deux ivrognes qui décliaient leurs noms, 18 ans, Jules Serand, demeurant 77, rue des Sept-Ponts et Charles Quievreux, demeurant rue de Flandre.

— Dimanche vers heures de l'après-midi, un peigneur, Albert Fouché, 18 ans, demeurant rue Sully, était ivre rue Voltaire, et insultait les passants.

L'un d'eux, Henri Vandaele, 27 ans, demeurant rue de la Banque, fut même frappé à coups de bâton.

Un agent de police averti du fait a conduit Albert Porta au dépôt de sûreté où il a été écroué.

Chronique colombophile

Union fédérale Roubaisienne. — Jeudi 14 mai jour de l'Ascension, 1er concours de Clermont, donné au siège de la société « La Flèche », établie chez M. Dumortier, maître-cordonnier, rue de Daubenton). Inscription et mise en parcour, mercredi 13 courant, de trois à sept heures du soir.

Dimanche 17 mai, 2e Grand concours sur Creil, donné au siège de la Société « le Pigeon Bleu et Meunier » établie chez M. Auguste Kogé, rue de Bellevue (ferd'lion).

Inscription et mise en parcour samedi 16 courant de 3 à 7 heures du soir.

100 francs de prix d'honneur seront affectés à chacun de ces concours, répartis en cinq prix de 10 fr. et dix prix de 5 fr. par quinze premiers pigeons constatés. Mise, 1 fr. 50 c. par pigeon. Les pigeons à 0,50 c. prennent part aux prix d'honneur et peuvent jouer toutes les pagles. Poule unique à 0,10 c. Poules facultatives à 0.25, 0.50, 1, 2, 3, 5 et 10 francs. Distances (Vandenberghe) les seules justes dans la région ; les constatées devront être remis au siège de la société organisatrice la veille, avant 8 heures du soir ; et pesées avec les 48 minutes qui suivront la dernière constatation régulière du dernier pigeon.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Chateau.

Séances des 9 et 10 mai 1896

		Versements		
Roubaix. Samedi	8	Dép. dont	13 nouv.	29.079
Id. Dimanche	202	—	32	29,497
Lannoy —	»	—	»	»
Croix —	11	—	1	1.560
Wattrelos —	12	—	2	1,910
Ascq —	2	—	1	1.580
Totaux . .	353		49	63,626
		Remboursements		
Roubaix. Samedi	28	remboursements		13.000 46
Id. Dimanche	74	—		19,369 36
Lannoy —	»	—		» »
Croix —	»	—		958 02
Wattrelos —	3	—		171 76
Ascq —	»	—		» »
Totaux . .	112			33,499 63

Les opérations, pour le mois de mai, sont suivies :

A Roubaix, par MM. A. Cateaux et Aug. Pennel, directeurs, et MM. A. Lepoutre-Six et Houzet-Bouchart, directeurs-adjoints ; A Lannoy, par M. Victor Leborgne — A Croix, par MM. Al. Delesalle et Etienne Lepers — A Wattrelos, par MM. Henri Delcroix et J.-B. Dolreux — A Ascq, par MM. Henri Dupire et J.-B. Thieffry.

Ordre de service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, mais que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2. huit jours après la déclaration au commissariat central.

Le caissier,
FREMONT.

Maladies de la peau

Dartres, Ulcères, Eczémas. Vices du sang son guéris en peu de temps par le traitement **Dépuratif Mexicain** du Docteur Cousin. Ce remède agréable à prendre, ne fatiguant pas l'estomac et moins coûteux que tous les autres. Voir aux étalages de la **pharmacie Cousin**, et aux journaux des maladies guéries par ce traitement réputé. — Pour tous renseignements, s'adresser PHARMACIE COUVREUR, Roubaix.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette.
5 Grands Prix. 20 Médailles d'Or.

TOURCOING

LA VICTOIRE RÉPUBLICAINE

Les marques de sympathie à M. Dron

De l'instant, où le succès du chef du parti républicain fut assuré dimanche soir, il s'est produit à son égard une immense explosion d'enthousiasme et de sympathie.

Au siège du comité républicain M. Dron a reçu les premières félicitations des amis, et il y a grande dans un langage élevé, exaltant le principe républicain et faisant bonne et sommaire justice des misérables agissements de nos adversaires peu scrupuleux.

Quand, un instant après tard, il traverse la Grand'Place, les acclamations retentissent, tout les mains se tendent vers lui.

Hier toute la journée les manifestations de sympathie se sont produites à l'adresse du vaillant député de Tourcoing.

Le soir, une surprise bien agréable dont il a été très profondément touché, s'est produite.

Tous les élus de dimanche s'étaient donné rendez-vous à 6 heures du soir, au café Duflo, près de la gare, et en quelques ils se sont rendus chez M. Dron pour le féliciter.

C'est M. Ducoulombier, le premier au tableau qui a complimenté M. Dron et l'a félicité au nom de tous les élus.

M. Dron a remercié ses collègues et en quelques paroles vibrantes a qualifié, comme il convenait, la manœuvre dirigée contre lui.

Il a exprimé la certitude que le nouveau conseil municipal serait à la hauteur de la mission de confiance, dont il vient d'être investi par les électeurs. Il marchera en avant dans la voie des réformes.

Plusieurs membres ont pris successivement la parole et des déclarations qu'ils ont faites on a le droit de bien augurer de la période de quatre ans qui va s'ouvrir.

Remerciements aux électeurs

Les élus républicains de dimanche adressent aux électeurs les remerciements ci-après :

Electeurs

Le peuple a jugé : l'honnêteté publique a triomphé.

Merci pour Tourcoing qui n'aspire qu'à effacer de son histoire une parcelle souillure.

Merci pour nous qui tâcherons d'être à la hauteur de la marque de confiance que vous venez de nous donner.

Comme nos devanciers, nous travaillerons activement à la transformations de la ville, et nous nous efforcerons de développer toutes les œuvres de solidarité sociale de nature à améliorer la condition des ouvriers.

Vive la République progressiste!

Vos élus :

*Les Candidats républ